



Peut-on choisir chez qui vivre

Par **katrine0511_old**, le **03/08/2007** à **15:02**

bonjour voila j'aurais une simple question a poser... ma niece a 14ans vit avec sa maman depuis toujours;; mais la elle se sent malheureuse parce-qu'elle doit s'occuper des ses frere et soeur c'est elle l'ainée,,, elle voudrais venir vivre chez son pere,,, comment faire???a -t-elle deja le droit de choisir??? et si sa passe devant un tribunal??? comment cela va-t-il se passer? merci d'avance

Par **ly31**, le **06/08/2007** à **21:20**

Il me semble qu'a l'age de 14 ou 15 ans un enfant peut choisir son lieu de vie (son père ou sa mère) en sachant que celui ci en a les moyens bien évidemment
Dans ce cas, je pense que le père devra se tourner vers le Tribunal de son domicile, et il est de toute évidence que Monsieur Le Juge interrogera l'adolescent, afin d'en connaitre les raisons
ly31